

Un don... et des coups de griffe !

L'association Nouvelle Catalaunie (et le journal qu'elle édite) fête ses vingt ans. L'occasion d'offrir une statue ancestrale bobolaïse à la Ville et de rappeler qu'elle est toujours là pour défendre le patrimoine.

D'HABITUDE, quand on fête ses vingt ans, ce sont les autres qui vous font des cadeaux. À l'occasion de ceux du *Petit Catalaunie* et de l'association qui porte ce journal, c'est-à-dire Nouvelle Catalaunie et sa soixantaine d'adhérents, un don va être fait à la Ville.

Il s'agit d'une stature cédée par un antiquaire bobolaïse, œuvre qui avait été exposée au musée dans le cadre du 40^e anniversaire du jumelage entre Châlons et Bobo-Dioulasso. « C'est une statue ancestrale qui, selon la tradition Bobo, prolonge les êtres et est un moyen de communiquer avec les forces divines », a commenté le président Bruno Malhet samedi lors de l'assemblée générale de l'association.

Si la Ville accepte ce don (il faudra bien entendu que le conseil municipal se détermine), la statue rejoindra les collections du musée. Il y a vingt ans, en 1991, l'association avait reversé l'intégralité de la vente du premier numéro au comité de jumelage.

Tribunal administratif : trois recours

Vingt ans donc que ce journal aux aspects pluriels a réussi à se faire un nom. Vingt ans qu'il milite à sa façon, au travers d'articles historiques sur notre ville, de combats tantôt gagnés tantôt perdus pour défendre le patrimoine, de mobilisations et d'engagements pour certaines belles causes solidaires (exemples avec « des dicos pour

Bobo », ou bien « les fauteuils volants » au profit du Téléthon).

Autant d'années ou presque d'impertinences aussi, l'association s'imposant régulièrement comme « une empêcheuse de bétonner en rond », insensible aux pressions politiques.

En vrac, l'association a été pour le retour à l'appellation historique de Châlons-en-Champagne. Contre les projets de porcheries industrielles. Contre la décoration de la face vierge de la porte Sainte-Croix. Contre la surélévation du CHV devant Notre-Dame. Elle a eu recours à trois reprises au tribunal administratif.

Dernièrement, sa détermination lui a fait porter devant la justice le dossier du parc des expositions, qu'une crue centennale, estime-t-elle, est susceptible d'inonder : « Cela m'a valu des menaces verbales de la part du député-maire... Mais si le tribunal ne nous a pas entendus, il ne l'a pas suivi sur le chemin des sanctions pécuniaires souhaitées par la ville de Châlons pour tuer notre association. »

F.M.



Bruno Malhet veut offrir la statue bobolaïse à la Ville.